



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service de l'Environnement
Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ARRAS, le 31 mars 2023

Courriel : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Décision concernée : Projet d'arrêté autorisant les concours de pêche dans les cours d'eau de première catégorie pour l'année 2022.

Dates de consultation : du 10 au 30 mars 2023

Résultat de la participation du public aux décisions des autorités de l'État ayant une incidence sur l'environnement

Synthèse des observations du public

Le projet d'arrêté autorisant les concours de pêche dans les cours d'eau de première catégorie pour l'année 2023 a été mis à disposition du public du conformément aux dispositions de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012.

Aucune remarque n'a été formulée sur le projet d'arrêté mis à disposition du public pendant 21 jours.

En conséquence, le projet d'arrêté préfectoral peut être proposé à la signature de M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.

